

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

“
RAPPORT DE PRÉSENTATION
BUDGET PRIMITIF 2018
”



INTRODUCTION

Cher-e-s Collègues,

Ce budget 2018 est la mise en œuvre des orientations budgétaires débattues lors du dernier Conseil Municipal. Il concrétise la 4^{ème} année d'application de notre projet de redressement des comptes de la ville. Ce budget marque également, la fin d'une période difficile que nous avons surmontée en stabilisant la situation financière de notre commune. Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase par le lancement d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

Le budget 2018 repose sur **3 axes essentiels** :

- **Le dynamisme des investissements** : hors reports, l'enveloppe des dépenses d'équipement (2,053 M€) augmente fortement (**+ 89 %**) afin de réaliser des investissements utiles aux habitants (début des travaux du parc d'agrément Léo Lagrange, études préalables à la future crèche du Champ-le-Bœuf, travaux dans les écoles, réhabilitation du bâtiment urbanisme, mise en place de l'épicerie solidaire, etc.).
- **La poursuite du désendettement** : le poids de notre dette continuera à diminuer en 2018 et passera **sous la barre des 13 M€**. Un emprunt raisonnable de 540 000 € permettra de compléter le financement des grands chantiers tout en poursuivant le désendettement. Celui-ci sera encore plus important qu'envisagé lors du débat d'orientation budgétaire puisque suite à la cession imminente du Pavillon Colin, l'emprunt d'équilibre a été réduit.
- **La préservation de notre épargne** : grâce à une maîtrise de la section de fonctionnement (diminution des dépenses de gestion courante de **- 4,65 %**) nous maintiendrons un autofinancement optimal des investissements.

Au-delà d'une gestion financière rigoureuse et des investissements qui seront réalisés, le budget 2018 propose un haut niveau de services aux habitants :

- Maintien de la semaine de classe à 4 jours et demi ;
- Gratuité des NAP ;
- Développement des moyens d'accueil petite enfance ;
- Aides aux loisirs et vacances ;
- Activités jeunesse,
- Organisation d'activités seniors (séjour, sortie d'une journée, activités santé, colis, repas...) ;
- Accompagnement renforcé des personnes vers l'emploi ;
- Mise en place d'une épicerie solidaire ;
- Aides alimentaires et financières accordées aux habitants en situation de précarité ;
- Culture (Festival de théâtre, fêtes des fraises et de la bière, festival Michtô, exposition et animations aux brasseries...) ;
- Soutien aux associations et à leurs nombreuses initiatives ;
- Poursuite des ateliers de participation citoyenne ;
- Amélioration du cadre de vie ;

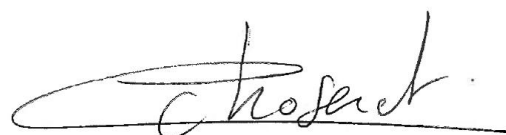
À Maxéville, nous ne souhaitons oublier personne. Nous faisons en sorte que chacun trouve sa place dans notre ville. Nous souhaitons sans cesse améliorer la qualité de vie de tous.

Cher(e)s collègues, le budget 2018 est un budget responsable et volontaire. Il est équilibré avec d'une part une rigueur budgétaire et d'autre part un haut de niveau de services pour les Maxévillois.

Notre ville change, elle se transforme mais surtout elle partage.

Maintenons le cap !

Christophe Choserot

A handwritten signature in black ink, reading 'Choserot', with a long horizontal flourish extending to the left.

ville de
Maxéville



SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL VILLE

I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1 – BALANCE GÉNÉRALE	p 10
2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 10
2.1 - Les dépenses de fonctionnement	p 11
2.1.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général	p 12
2.1.2 – Chapitre 012 : charges de personnel	p 13
2.1.3 – Chapitre 65 : charges de gestion courante.....	p 13
2.1.4 – Chapitre 66 : charges financières	p 13
2.1.5 – Chapitre 67 : charges exceptionnelles.....	p 14
2.1.6 – Chapitre 014 : Atténuation de produits	p 14
2.1.7 – Chapitre 022 : Dépenses imprévues.....	p 14
2.1.8 – Les mouvements d’ordre	p 14
2.2 - Les recettes de fonctionnement	p 15
2.2.1 – Chapitre 013 : atténuation de charges	p 16
2.2.2 – Chapitre 70 : produits des services du domaine	p 16
2.2.3 – Chapitre 73 : impôts et taxes.....	p 16
2.2.4 – Chapitre 74 : dotations et participations.....	p 17
2.2.5 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.....	p 17
2.2.6 – Chapitre 76 : produits financiers	p 17
2.2.7 – Chapitre 77 : produits exceptionnels.....	p 17
2.2.8 – Les opérations d’ordre.....	p 17
2.2.9 – Compte 002 : L’excédent de fonctionnement reporté.....	p 18
2.2.10 – Autofinancement prévisionnel	p 18
3 – SECTION D’INVESTISSEMENT.....	p 19
3.1 - LA BALANCE DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	p 19
3.2 - LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT	p 20
3.3 - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	p 22
4 – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D’ENSEMBLE GÉNÉRALE	p 23

II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II.I - AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement, Urbanisme

1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE	p 25
1.2 - JUMELAGE	p 25
1.3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	p 26
1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts	p 26
1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale	p 26
1.2.3 – Illuminations	p 26
1.4 - URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE	p 27
1.4.1 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux.....	p 27
1.4.2 - Mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.....	p 27
1.4.3 - Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments.....	p 27
1.4.5 - Le site des grandes Brasseries.....	p 28
1.4.6 - Eau et énergie.....	p 28
1.4.7 - Urbanisme opérationnel et planification foncière.....	p 28
1.5 - POLICE MUNICIPALE	p 29

II.II - AXE 2 : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse

2.1 - ÉDUCATION	p 30
2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux écoles	p 30
2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité	p 30
2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité	p 30
2.1.4 – Des projets en vue de réduire les inégalités.....	p 30
2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires.....	P 30
2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	p 31

II.III - AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

3.1 - SOLIDARITÉ	p 32
3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de solidarité	p 32
3.1.2 – Mieux répondre aux besoins des seniors et personnes en situation de handicap	p 32
3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement et l'aide aux personnes	p 33
3.1.4 – « Solidaires pour l'emploi » : mobiliser les ressources du territoire	p 34
3.1.5 – Maintenir et accompagner le tissu associatif engagé dans la Solidarité.....	p 34
3.2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT	p 35

II.IV - AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

4.1 - ÉQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS	p 36
4.2 - FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	p 36
4.3 - SPORTS ET LOISIRS.....	p 36

III – FONCTIONNEMENT DE L’INSTITUTION

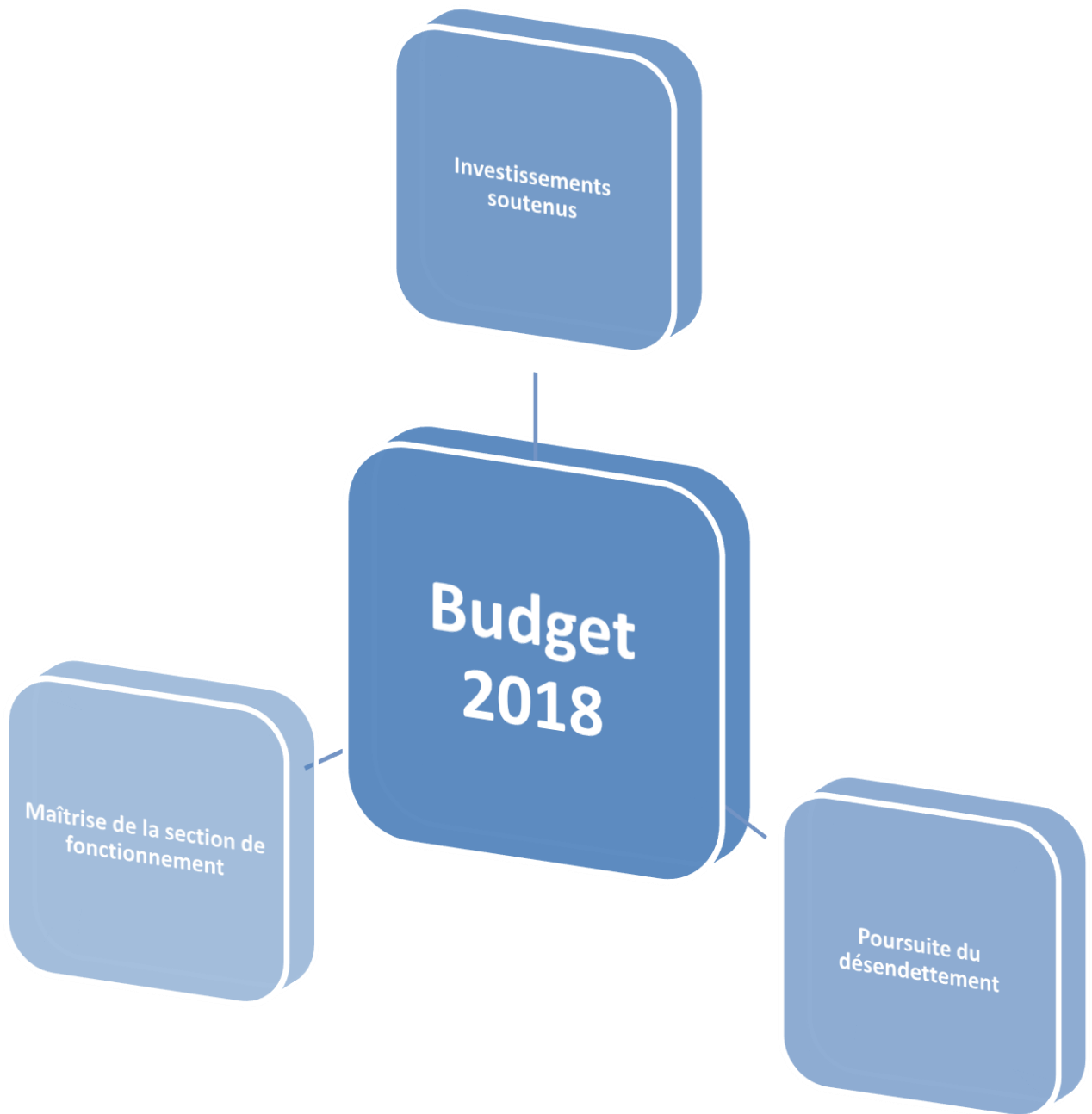
5.1 - RESSOURCES HUMAINES	p 37
5.2 - PATRIMOINE ET ASSURANCE	p 38
5.3 - COMMUNICATION	p 38
5.4 - ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE	p 38

BUDGET ANNEXE : BÂTIMENT RUE CUÉNOT

1 – IMPACT SUR LE BUDGET PRINCIPAL.....	p 40
2 – BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE	p 40
3 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	p 41
3.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général	p 41
3.2 – Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	p 42
3.3 – Chapitre 66 : charges financières	p 44
3.4 – Les mouvements d’ordre	p 44
4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p 45
4.1 – Chapitre 70 : produits des services	p 45
4.2 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	p 45
4.3 – Chapitre 76 : produits financiers	p 47
4.4 – Excédent de fonctionnement	p 47
5 – SECTION D’INVESTISSEMENT	p 47



“
**ÉQUILIBRE FINANCIER
DU BUDGET PRINCIPAL**
”



I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1. - BALANCE GÉNÉRALE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **16,946 millions d'euros (M€)**.

En investissement, la section s'équilibre à hauteur de **4,822 millions d'euros** dont 3,207 millions d'euros de dépenses réelles auxquelles correspondent **2,352 millions d'euros** de recettes réelles (hors restes à réaliser).

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **12,124 millions d'euros**, dont 9,697 M€ de dépenses réelles et 10,833M€ de recettes réelles.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	9 696 807	10 833 048	3 207 291	2 352 338	12 904 098	13 185 386
Opérations d'ordre	2 426 891	80 000	80 000	2 426 891	2 506 891	2 506 891
Opérations de l'exercice	12 123 698	10 913 048	3 287 291	4 779 229	15 410 989	15 692 277
Restes à réaliser 2017			660 188	42 946	660 188	42 946
Excédents ou déficits reportés		1 210 650	874 696		874 696	1 210 650
Total du budget	12 123 698	12 123 698	4 822 175	4 822 175	16 945 873	16 945 873
<i>Budget primitif 2017 avec DBM (pour mémoire)</i>	<i>13 194 612 €</i>	<i>13 194 612 €</i>	<i>5 096 083 €</i>	<i>5 096 083 €</i>	<i>18 290 695 €</i>	<i>18 290 695 €</i>

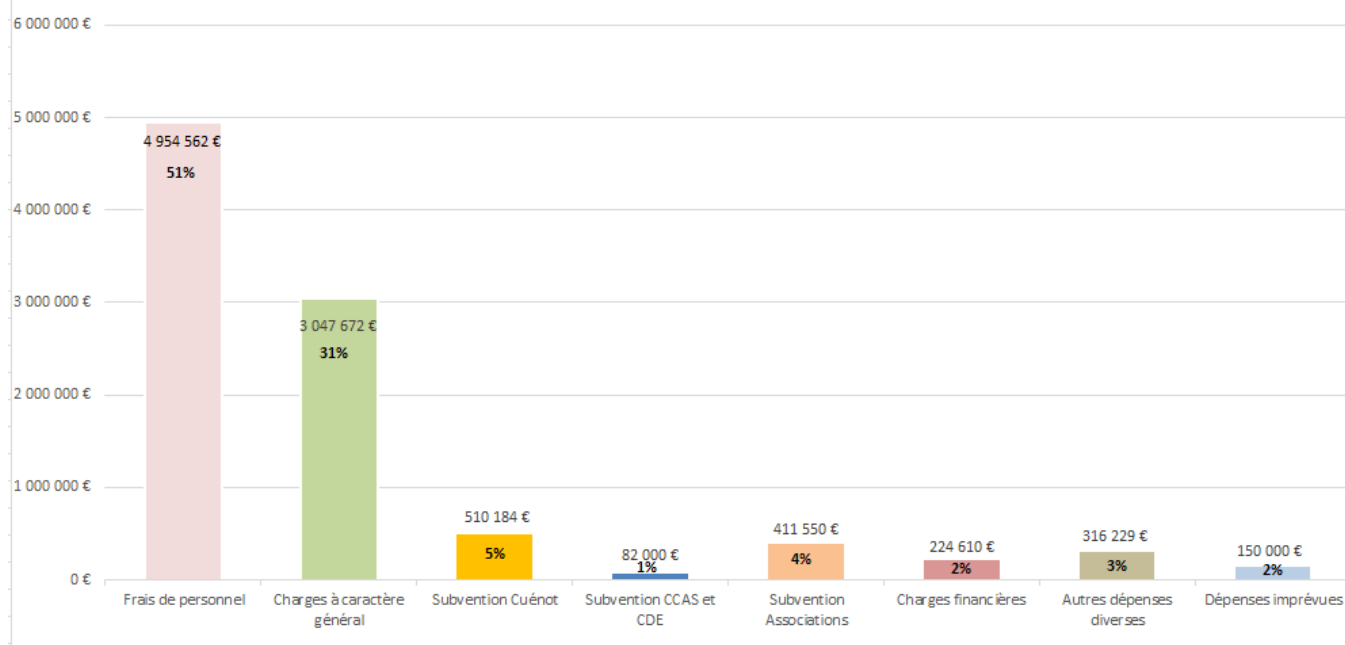
2. - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.– LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2017, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et les Décisions Modificatives Techniques de cessions. Par rapport au budget 2017, les dépenses totales de fonctionnement baissent en 2018 de **8,12 %**, avec notamment une diminution de 4,65 % des dépenses de gestion.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2017 ET DBM	Propositions 2018	Évol. 2018/2017
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	3 336 237	3 047 672	-8,65%
60	<i>achats</i>	768 160	893 756	16,35%
61	<i>services extérieurs</i>	1 110 164	841 602	-24,19%
62	<i>autres services extérieurs</i>	1 398 043	1 253 384	-10,34%
63	<i>impôts et taxes</i>	59 870	58 930	-1,57%
012	Charges de personnel	4 938 747	4 954 562	0,32%
014	Atténuation de produits	45 000	13 000	-71,11%
65	Autres charges de gestion courante	1 440 671	1 291 963	-10,32%
	<i>dont prise en charge du déficit du budget annexe</i>	404 474	510 184	26,14%
	<i>dont répartition charges d'infrastructures sur CLB</i>	263 665	115 030	-56,37%
	Total dépenses de gestion courante	9 760 655	9 307 197	-4,65%
66	Charges financières	300 456	224 610	-25,24%
67	Charges exceptionnelles	27 601	15 000	-45,65%
68	Provision semi-budgétaire	150 000	0	-100%
022	Provision pour dépenses imprévues (DBM -141 151€)	247 736	150 000	-39,45%
	Total dépenses réelles (sans dép. imprévues)	10 238 712	9 546 807	-6,76%
	Total dépenses réelles (avec dép. imprévues)	10 486 448	9 696 807	-7,53%
	Mouvements d'ordre			
023	Virement à section d'investissement	2 011 660	2 066 891	2,74%
042	Opérations de transfert entre section (+ DMT)	696 504	360 000	-48,31%
	<i>dont amortissements</i>	338 915	360 000	
	<i>dont ancienne inscription – emprunt toxique</i>	39 358		
	<i>dont autres (DM techniques sur cessions)</i>	298 841		
	<i>dont différences sur réalisation</i>	19 390		
	Total des dépenses d'ordre	2 708 164	2 426 891	-10,39%
002	RÉSULTAT REPORTE			
	Total général	13 194 612	12 123 698	-8,12%

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



2.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Avec un montant de 3,04 M€, ces charges représentent en 2018 **31%** des dépenses réelles de fonctionnement et enregistrent une baisse de **8,65 %** par rapport au dernier budget.

Cette baisse conséquente s'explique par le travail rigoureux des différentes délégations visant à ajuster au plus près des besoins le niveau des crédits votés mais également par le rattrapage de facturation avec Laxou intervenu en 2017 qui n'aura plus lieu d'être en 2018¹.

Ce chapitre comprend en outre :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent principalement les dépenses énergétiques (36 %), les achats des repas des cantines (31 %), les fournitures de petit équipement (20 %), de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 16,35 % par rapport à 2017. Le compte 60612 subit une apparente augmentation en raison de nouvelles affectations comptables plus respectueuses de la nomenclature M14. Les dépenses d'exploitation des chauffages comprenant principalement la fourniture de gaz étaient en effet anciennement imputées sur le chapitre 61. Elles seront désormais imputées au compte 60612 (énergie) du chapitre 60 justifiant ainsi une hausse compensée par une baisse au chapitre 61.

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises (23 %), les locations de photocopieurs, véhicules, matériels (23 %), les dépenses d'entretien et de réparations (19 %) ainsi que les frais de maintenance (19 %) et d'assurance multirisques (9 %).

- **les autres services extérieurs** (comptes 62) qui comprennent principalement les remboursements de frais à d'autres organismes notamment à l'UFCV (marché de gestion des temps péri et extra-scolaires) et à la ville de Laxou (répartition des charges afférentes aux activités organisées sur le quartier du Champ-le-Bœuf), les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

¹ Cet élément impactera également à la baisse le chapitre dédié aux charges de gestion courante (au compte 6558) puisque la convention de répartition de charges sur le quartier du Champ-le-Bœuf avec Laxou, prévoit 2 volets : une facturation des charges d'exploitation des équipements (imputées sur le chapitre 65) et une facturation des différentes activités établie en fonction des fréquentations relevées (imputées sur le chapitre 62).

- **les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire dont, notamment, la redevance des ordures ménagères à la métropole du Grand Nancy.

2.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les frais de personnel et charges assimilées représentent **51 % des dépenses réelles de fonctionnement** et se stabilisent par rapport au budget 2017 (+ **0,32 %**).

La maîtrise de l'évolution des effectifs, une gestion optimisée des heures supplémentaires, des réorganisations de services, et le rétablissement du jour de carence permettent d'absorber en partie :

- Le glissement vieillesse technicité
- L'augmentation du coût de l'assurance statutaire
- La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel – RIFSEEP

2.1.3. - Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant global de **1,29 M€** regroupe les subventions versées aux **associations**, au centre communal d'action social (**CCAS**) et à la caisse des écoles (**CDE**). Il comprend également la subvention d'équilibre versée au budget **Cuénot**, les **admissions en non-valeur**, les **effacements de dettes**, ainsi qu'une partie de la **facture laxovienne** réservée à une prise en charge de 50 % des coûts d'entretien des infrastructures situées sur le quartier du Champ-le-Boeuf².

La baisse de 10,32 % de ce poste de dépenses par rapport au dernier budget s'explique principalement par le rattrapage de facturation effectué par Laxou en 2017 et l'effacement des dettes de l'association Relais mise en liquidation l'an passé, qui n'impacteront plus le budget 2018.

Les subventions versées aux associations baissent légèrement par rapport à 2017, non en raison d'un désengagement en défaveur du tissu associatif, mais par l'effet logique d'une augmentation exceptionnelle actée lors du dernier exercice n'ayant pas vocation à se prolonger en 2018 (hausse de la subvention versée à la MJC et ARCADES afin de prendre en compte leur autonomie complète en infogérance et téléphonie).

En parallèle, la subvention visant à couvrir le déficit du budget annexe Cuénot augmente de 26,14 % en raison de travaux nécessaires destinés à sécuriser l'approvisionnement électrique du bâtiment (510 184 €).

2.1.4. - Chapitre 66 : Charges financières

Elles diminuent de 25,24 % par rapport à 2017 et représentent au budget 2018, 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette baisse s'explique par la non contractualisation d'emprunts pendant 3 années consécutives et les caractéristiques mêmes de nos contrats de prêt qui prévoient en majorité un remboursement dégressif des intérêts à l'inverse du capital.

² L'autre partie de la facturation étant en effet réservée aux activités organisées sur le quartier et imputée sur le chapitre 62 au compte 62878.

L'inscription de 224 610 € comprend les intérêts des emprunts en cours ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE).

En ce qui concerne l'emprunt toxique, l'inscription budgétaire prend en compte le taux d'intérêt à partir duquel le fonds de soutien interviendrait en cas de dépassement.

2.1.5. - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce compte regroupe les dépenses, qui comme le libellé l'indique, revêtent un caractère exceptionnel et qui sont difficilement prévisibles (secours et dots attribués directement aux Maxévillois, intérêts moratoires, pénalités de retard) mais estimées à 15 000 €.

2.1.6. - Chapitre 014 : Atténuation de produits

Évaluées à 13 000 €, ces dépenses correspondent principalement à des remboursements effectués suite à des dégrèvements accordés aux redevables de la taxe sur les logements vacants.

2.1.7. - Chapitre 022 : Dépenses imprévues

L'inscription de ces crédits à hauteur de **150 000 €** permet en cas de nécessité d'ajuster les prévisions en cours d'exécution.

2.1.8. - Les mouvements d'ordre

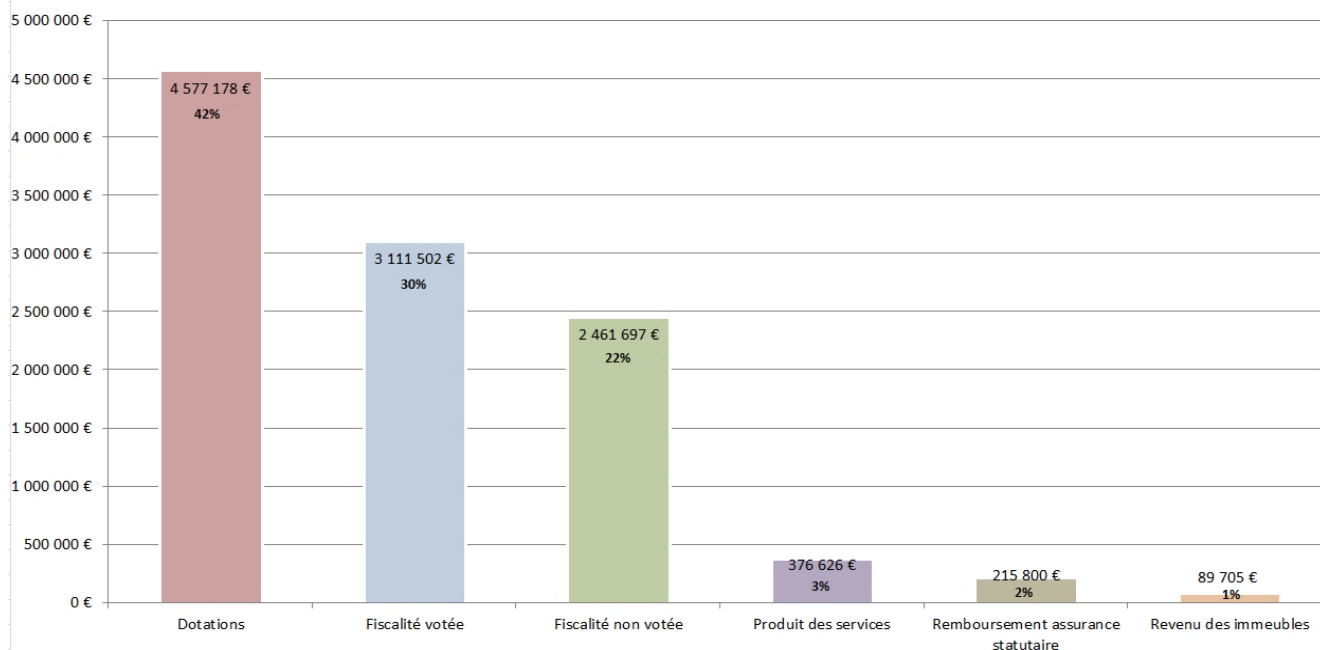
Ils comprennent les dotations aux amortissements (360 000 € prévus au compte 6811 du chapitre 042) ainsi que le virement à la section d'investissement d'un montant de 2,067 M€.

2.2.– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2017 ET DBM	Propositions 2018	Évol. 2018/2017
	Mouvements réels			
013	Atténuation de charges	255 500	215 800	-15,54%
70	Produits des services, du domaine	365 254	376 626	3,11%
73	Impôts et taxes	5 521 200	5 573 199	0,94%
73111	<i>Contributions directes</i>	<i>3 059 000</i>	<i>3 098 202</i>	<i>1,28%</i>
73211	<i>Compensation TP</i>	<i>1 961 700</i>	<i>1 961 697</i>	<i>0,00%</i>
73212	<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>379 000</i>	<i>390 000</i>	<i>2,90%</i>
73681	<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>11 500</i>	<i>13 300</i>	<i>15,65%</i>
7381	<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>110 000</i>	<i>110 000</i>	<i>0,00%</i>
74	Dotations et participations	4 432 800	4 577 178	3,26%
7411	<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>872 000</i>	<i>856 246</i>	<i>-1,81%</i>
74123	<i>Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.)</i>	<i>2 330 000</i>	<i>2 563 000</i>	<i>10,00%</i>
74127	<i>Dotation nationale de péréquation (D.N.P.)</i>	<i>27 042</i>	<i>32 450</i>	<i>20,00%</i>
74718	<i>Autres État (emplois aidés)</i>	<i>91 391</i>	<i>29 710</i>	<i>-67,49%</i>
74741	<i>Rép. des charges sur le CLB (Laxou) et participation CCAS Nancy au RAM</i>	<i>299 500</i>	<i>185 656</i>	<i>-38,01%</i>
7478	<i>Participation autres organismes (CAF essentiellement)</i>	<i>168 500</i>	<i>166 000</i>	<i>-1,48%</i>
74834	<i>Compensations fiscales État sur les exonérations de TF</i>	<i>30 000</i>	<i>48 000</i>	<i>60%</i>
74835	<i>Compensations fiscales État sur les exonérations de TH</i>	<i>168 000</i>	<i>233 688</i>	<i>39,1%</i>
748372	<i>Dotation politique de la ville (D.P.V.)</i>	<i>313 257</i>	<i>337 666</i>	<i>7,79%</i>
7488	<i>Autres participations (Fonds de soutien aux NAP essentiellement)</i>	<i>76 110</i>	<i>76 110</i>	<i>0,00%</i>
75	Autres produits de gestion courante	90 238	89 705	-0,59%
	Total recettes de gestion des services	10 664 992	10 832 508	1,57%
76	Produits financiers	22 929	40	-99,83%
	<i>dont inscriptions liées à l'emprunt toxique</i>	<i>22 879</i>	<i>0</i>	<i>-100,00%</i>
77	Produits exceptionnels	281 502	500	-99,82%
	<i>dont DM Techniques "produits des cessions"</i>	<i>280 002</i>	<i>0</i>	<i>-100,00%</i>
	<i>dont Indemnités de sinistres et autres</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>0,00%</i>
	Total des recettes réelles	10 969 423	10 833 048	-1,24%
	Mouvements d'ordre			
042	Transferts entre section	914 887	80 000	-91,26%
722	Immobilisations corporelles (ex Travaux en régie)	65 000	80 000	0,23%
776	DM Techniques "diff./réalisations (négatives)"	38 229	0	-100,00%
7865	Changement de régime de provision	300 000	0	-100,00%
796	Inscription liée à l'emprunt toxique	511 658	0	-100,00%
	Total des recettes d'ordre	914 887	80 000	-91,26%
002	RÉSULTAT REPORTÉ	1 310 302	1 210 650	-7,61%
	Total général	13 194 612	12 123 698	-8,12%

Les recettes de fonctionnement 2018 baissent de **8,12 %**. Hors produits exceptionnels des cessions qui font l'objet de décisions modificatives techniques lors de leur exécution, hors mouvements d'ordre et hors inscriptions liées à la gestion de l'emprunt toxique, les recettes progressent légèrement à hauteur de **0,57 %**.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



2.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges (215.800 €)

Ce chapitre représente 2 % des recettes réelles de fonctionnement et concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie. Il enregistre également le remboursement sur salaire des décharges syndicales des agents. Une baisse de 15,54 % de ces recettes par rapport au budget 2017 est attendue suite aux départs à la retraite d'agents en longue maladie.

2.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine (376.626 €)

Ce chapitre regroupe les redevances versées par les usagers en contre partie des services rendus aux Maxévillois (cantine scolaire, ALSH, garderies, téléassistance) et le remboursement par la Caisse des écoles de la mise à disposition de personnel.

2.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes : (5.573.199 €)

Le produit attendu des contributions directes de 2018 est de **3.098.202 €** (28,60 % des recettes réelles) avec le coefficient de revalorisation des bases + 1,2 % (art. 1518 bis du CGCT) et sans augmentation des taux :

- taxe d'habitation et taxe d'habitation sur les logements vacants 11,35 %
- taxe foncier bâti 14,95 %
- taxe foncier non bâti 16,76 %

En ce qui concerne les dotations de la métropole du Grand Nancy au titre de la T.P.U. et de la D.S.C. c'est un montant de **2.351.697 €** qui a été provisionné soit **21,71 % des recettes réelles**.

Les autres impôts et taxes, tels que la taxe sur les emplacements publicitaires, et la taxe additionnelle aux droits de mutation, sont inscrits pour un montant de **121.500 €**, soit **1,14 % des recettes réelles**.

2.2.4. – Chapitre 74 : Dotations et participations : (4.577.178 €)

Ce chapitre **représente 42,25 % des recettes réelles de fonctionnement** et regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'État (DGF - D.S.U./D.S.R. - C.A.E. – D.P.V./D.D.U.), ainsi que des participations d'autres collectivités.

Malgré la baisse des participations versées par l'État au titre des emplois aidés (- 67,49 %), et la diminution des recettes perçues auprès de Laxou après une année de rattrapage et un changement de facturation en 2017 (- 38,01 %), **ce chapitre augmente de 3,47 %** par rapport au dernier budget en raison :

- d'une augmentation des crédits prévus au titre de la D.S.U. (+ 10 %) évaluée en fonction du montant encaissé en 2017 qui était supérieur aux prévisions alors prudentes compte tenu d'une visibilité insuffisante. Pour 2018, bien que le montant exact n'ait pas encore été notifié par l'État, les orientations prises par le gouvernement semblent nous conduire vers une stabilisation des dotations ce qui justifie la présente inscription.
- d'une hausse des crédits alloués aux compensations fiscales de l'État sur les exonérations de la taxe d'habitation (+ 39,10 %).
- d'une augmentation des inscriptions au titre de la Dotation politique de la ville (+ 7,79 %) au prorata des dépenses d'investissement inscrites.

2.2.5. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (89 705 €)

Ce chapitre qui représente près de 1 % des recettes réelles de la ville se stabilise par rapport à 2017 (- 0,59 %). Il enregistre les loyers issus de l'exploitation des domaines public et privé de la ville (logements, garages, jardins...).

2.2.6. – Chapitre 76 : Produits financiers : (40 €)

Ce chapitre comprenait en 2017 des inscriptions liées à la gestion de l'emprunt toxique. Des crédits seront ouverts en cours d'année si le fonds de soutien de l'État venait à intervenir dans l'hypothèse où les taux d'intérêts s'envoleraient.

La somme de 40 € a par ailleurs été inscrite au titre des parts sociales détenues par la ville au sein d'établissements bancaires.

2.2.7. – Chapitre 77 : Produits exceptionnels

C'est une provision de 500 € qui a été inscrite pour d'éventuelles indemnités de sinistres versées par les assurances.

Il n'y a pas d'inscription de crédits afférents aux cessions car ces dernières génèrent automatiquement des modifications budgétaires. En cas de cessions en effet, le chapitre 024 (produit des cessions – recettes d'investissement) est prélevé et abonde directement le chapitre 77 du montant de la vente.

2.2.8. – Chapitre 042 : Les opérations d'ordre

Une provision de 80.000 € a été inscrite (+ 0,23 % par rapport à 2017) pour retranscrire les travaux en régie effectués par les services techniques.

2.2.9. – Compte 002 : L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats 2017 après prise en compte des résultats antérieurs (+ 1.310.310,09 €), le résultat reporté est de **2.702.588,35 €**.

Compte tenu du besoin de financement dégagé par l'exécution de la section d'investissement en 2017, le résultat a été repris par anticipation de la façon suivante :

- **1.210.650,42 € en section de fonctionnement** au compte 002
- **1.491.937,93 € en section d'investissement** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

2.2.10. – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel se calcule par le solde des opérations d'ordre de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes. Il s'élève ainsi pour 2018 à 2.346.891,00 €.

3. - SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1.– LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'exercice

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice prévues au budget s'élèvent à 3.207.291 euros et comprennent :

- Les dépenses financières	1 103 467 €
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	<i>846 453 €</i>
<i>dont 1ère annuité convention EPFL (Chaufferie)</i>	<i>256 994 €</i>

- Les dépenses imprévues	50 000 €
---------------------------------	-----------------

- Les dépenses d'équipement	2 053 824 €
<i>dont opérations non individualisées</i>	<i>1 219 074 €</i>
<i>dont participation investissement Laxou - CLB</i>	<i>13 000 €</i>
<i>dont opérations individualisées</i>	<i>834 750 €</i>

3 207 291 €

Mouvements d'ordre	80 000 €
<i>Travaux en régie</i>	<i>80 000 €</i>

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice prévues au budget s'élèvent à 2.352.338 euros et comprennent :

- Les recettes financières	1 611 938 €
<i>dont Fonds de compensation T.V.A.</i>	<i>120 000 €</i>
<i>dont Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>1 491 938 €</i>

- Les recettes d'équipement	590 400 €
<i>dont sub. pour opérations non individualisées</i>	<i>50 400 €</i>
<i>dont sub. pour opérations individualisées</i>	<i>0 €</i>
<i>dont emprunt d'équilibre</i>	<i>540 000 €</i>

- Les prévisions de produits de cessions	150 000 €
---	------------------

2 352 338 €

Mouvements d'ordre	2 426 891 €
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 066 891 €</i>
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>360 000 €</i>

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	660 188 €
--	------------------

- Déficit reporté	874 696 €
--------------------------	------------------

Total des dépenses 4 822 175 €

- Restes à réaliser en recettes	42 946 €
--	-----------------

- Excédent reporté	0 €
---------------------------	------------

Total des recettes 4 822 175 €

3.1.– LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des investissements inscrits en 2018 hors reports et mouvements d'ordre s'élève à **3.207.291 €** contre 1.975.275 € avant D.B.M. en 2017, soit une hausse de **62,37 %**. A ces investissements, il faut ajouter **660.188 €** de crédits reportés et **874.696 €** de déficit de l'exercice 2017. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **LES DÉPENSES FINANCIÈRES**, qui s'élèvent à **1.103.467 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 846.453 euros (contre 760.000 € en 2017), de la première annuité due à l'EPFL pour l'acquisition de la Chaufferie (256.994 €).

- **LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS** (hors reports n-1), d'un montant de **2.053.824 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

1) En opérations non individualisées (1.219.074 €)

Montant	Liste des principaux investissements (opérations non individualisées)
	Bâtiments divers
74 000 €	Ad'AP Parc de la Mairie
36 000 €	Ad'AP Trésorerie
18 000 €	Ad'AP Salle Leclerc
17 000 €	Ad'AP Pôle Service Emploi
52 000 €	Ad'AP Maison de la Crusnes
30 000 €	Aménagement poste de police au rez de chaussé de l'Hôtel de ville
75 000 €	Études préalables - Construction de la Crèche au Champ-le-Boeuf
73 000 €	Réhabilitation bâtiment urbanisme (isolation, toiture, menuiserie, sas d'accueil)
10 000 €	Aménagement terrain de pétanque parc de la mairie
13 000 €	Participation financement des investissements au CLB (Laxou)
	Bâtiments scolaires
52 000 €	Aménagements sanitaires Ecole André Vautrin
15 000 €	Reprise travaux intérieurs branchements assainissement sanitaires Jules-Romain
30 000 €	Reprise cour maternelle école St-Ex - Plantation pour écran le long des clôtures
18 000 €	BET remplacement toiture et menuiseries - école St-Ex
250 000 €	Remplacement toiture avec isolation panneaux sandwichs - École Moselly
	Bâtiments sportifs
140 000 €	Ad'AP Marie-Marvingt
	Caves
130 000 €	Toiture chaufferie
	Aménagement et urbanisme
30 000 €	Amélioration de l'habitat (prime)

2) En opérations individualisées (834.750 €)

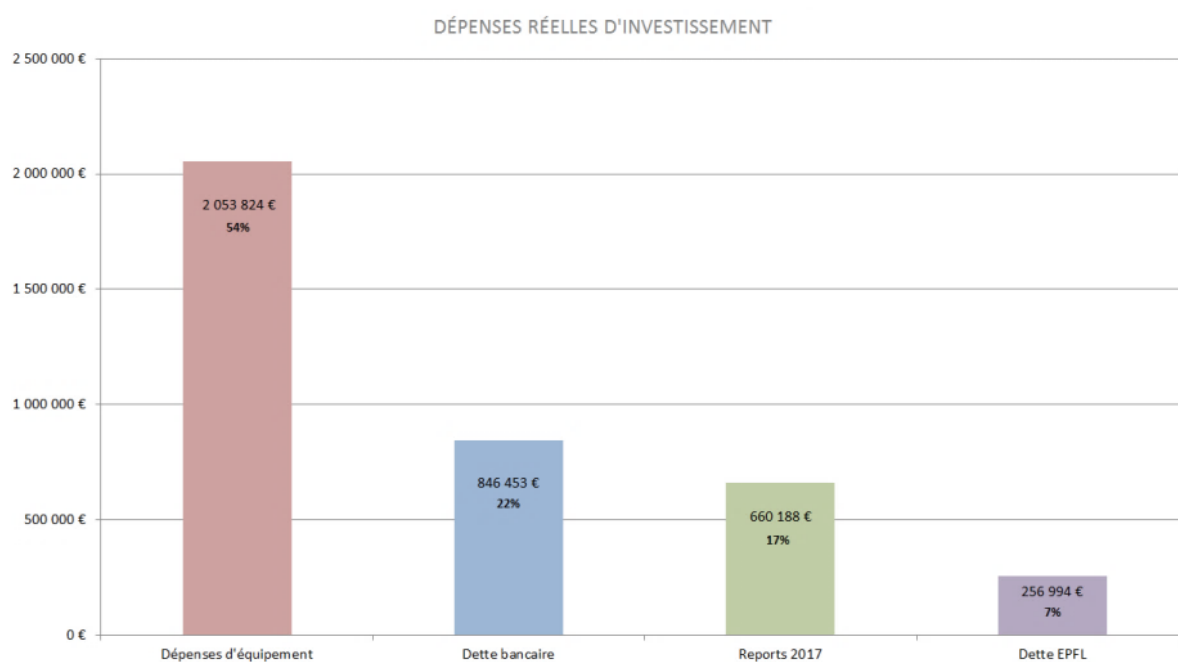
- dans le cadre de la nouvelle rénovation urbaine: 29.750 € d'inscriptions pour la réalisation d'études concertées.
- dans le cadre des opérations "Espaces, Détente et Loisirs" 805.000 € prévus pour l'aménagement du nouveau parc sur le quartier de Champ-le-Bœuf.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 : une prévision de **80.000 €** pour des travaux en régie.

LE DEFICIT DE L'EXERCICE 2017 s'élève à 874.696 €

LES REPORTS s'élèvent à 660.188 € (voir la liste détaillée jointe au BP).



3.2. – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements d'ordre de 2.426.891 € (dont **2.066.891 €** de virement de la section de fonctionnement), les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **2.352.338 €** et comprennent :

- **l'excédent de fonctionnement capitalisé** pour un montant de **1.491.938 €** qui vient couvrir le déficit de l'exercice 2017 (compte 1068),
- le Fonds de Compensation de la TVA pour 120.000 € (compte 10222),
- une subvention de 46 600 € de l'État pour la mise en accessibilité du gymnase Marie-Marvingt (Fonds de soutien à l'investissement local 2017) ainsi qu'une participation financière de Laxou (3 800 €) au titre des investissements réalisés par la ville sur le quartier de Champ-le-Bœuf en 2017 (chapitre 13),
- la cession du pavillon Collin pour un montant de 150.000 € (chapitre 024),
- un emprunt d'équilibre de 540 000 € (chapitre 16).

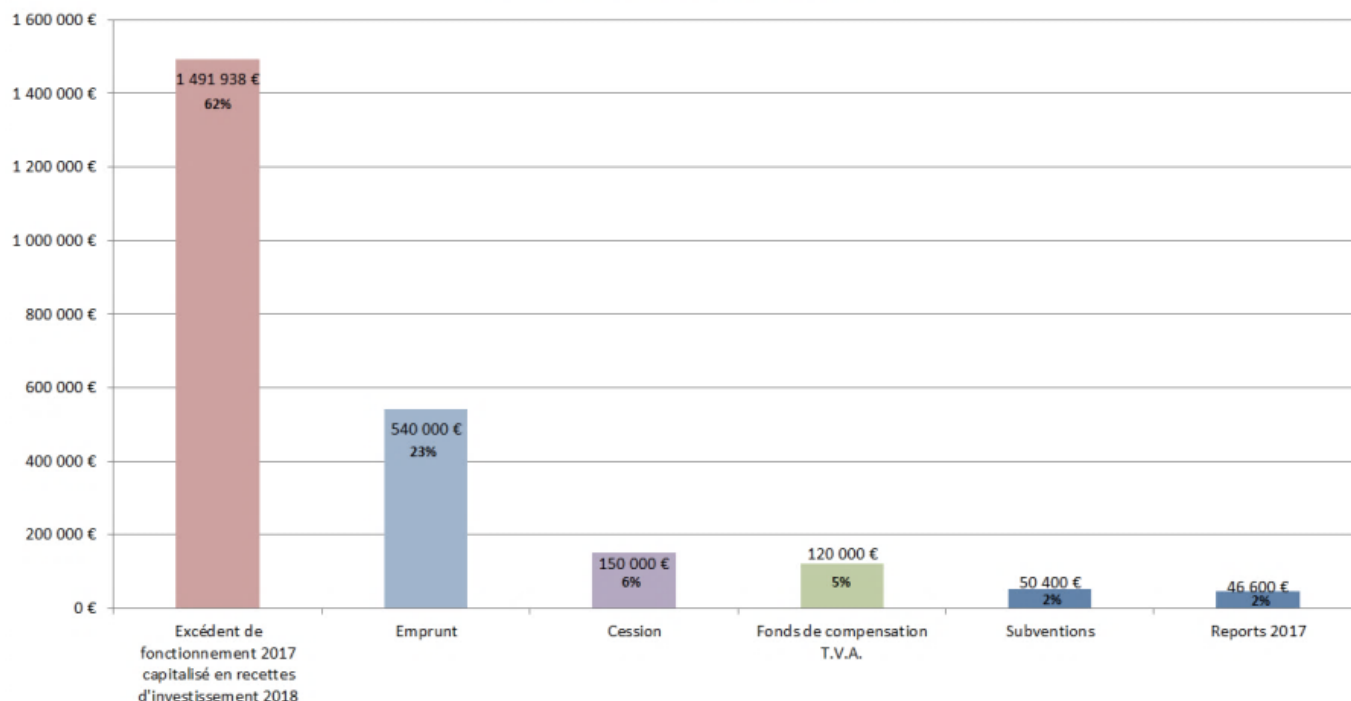
LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 :

- le virement de la section de fonctionnement de **2.066.891 €** qui couvre largement le capital de la dette de l'exercice 2018 et une grande partie des besoins de la section d'investissement pour les études et travaux inscrits au budget.
- les dotations aux amortissements pour **360.000 €**

A ces recettes, il faut ajouter les restes à réaliser 2017 d'un montant de **42.946,00 €** qui correspondent au Fonds de soutien à l'investissement local 2016 sur le programme de l'Ad'Ap.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



4. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Les dépenses et les recettes sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M.14.

Les dépenses ventilées dans les différentes fonctions utilisées et services généraux s'élèvent à **12,2 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **28 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette et les dépenses d'ordre transférées d'une section à l'autre pour réaliser l'autofinancement et les provisions diverses.

Les recettes ventilées s'élèvent à **1,2 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **92,86 %**. Elles sont constituées des contributions, des dotations de l'État, des éventuels emprunts, de la reprise des excédents et des opérations d'ordre.

SECTION	Non ventilé 01	0 Services Généraux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Inter. sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action éco.	TOTAL GÉNÉRAL
---------	----------------	------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--------------	-------------------------	-------------------------------	--------------	---------------	---	------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	2 937 401	2 922 307	242 157	1 659 477	648 963	1 064 030	518 112	455 853	648 684	831 782	194 932	12 123 698
Recettes	10 959 997	426 740	110	251 200	33 450	97 900	22 200	255 620	37 765	13 376	25 340	12 123 698
Solde	8 022 595	-2 495 567	-242 047	-1 408 277	-615 513	-966 130	-495 912	-200 233	-610 919	-818 406	-169 592	
INVESTISSEMENT												
Dépenses	1 784 149	589 404	6 820	373 170	7 350	947 000		75 000	10 000	352 094	17 000	4 161 987
Recettes	4 775 429	3 800										4 779 229
Solde	2 991 280	-585 604	-6 820	-373 170	-7 350	-947 000		-75 000	-10 000	-352 094	-17 000	617 242

RESTES A RÉALISER

FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses		308 718	6 340	91 939	1 221	238 002			236	11 488	2 244	660 188
Recettes		42 946										42 946
Solde		-265 772	-6 340	-91 939	-1 221	-238 002			-236	-11 488	-2 244	-617 242

TOTAL GÉNÉRAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	2 937 401	2 922 307	242 157	1 659 477	648 963	1 064 030	518 112	455 853	648 684	831 782	194 932	12 123 698
Recettes	10 959 997	426 740	110	251 200	33 450	97 900	22 200	255 620	37 765	13 376	25 340	12 123 698
Solde	8 022 595	-2 495 567	-242 047	-1 408 277	-615 513	-966 130	-495 912	-200 233	-610 919	-818 406	-169 592	
INVESTISSEMENT												
Dépenses	1 784 149	898 122	13 160	465 109	8 571	1 185 002		75 000	10 236	363 582	19 244	4 822 175
Recettes	4 775 429	46 746										4 822 175
Solde	2 991 280	851 376	-13 160	-465 109	-8 571	-1 185 002		-75 000	-10 236	-363 582	-19 244	
Total dépenses	4 721 550	3 820 429	255 317	2 124 586	657 534	2 249 032	518 112	530 853	658 920	1 195 364	214 176	16 945 873
Total recettes	15 735 426	473 486	110	251 200	33 450	97 900	22 200	255 620	37 765	13 376	25 340	16 945 873
Solde global	11 013 876	3 346 943	-255 207	-1 873 386	-624 084	-2 151 132	-495 912	-275 233	-621 155	-1 181 988	-188 836	

“ MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES ”

LIBERTE
EGALITE
FRATERNITE

1.1 PARTICIPATION CITOYENNE

Quelques éléments clés en 2017 :

- La réalisation par Stéphanie Renard d'un film de 15 minutes - en partenariat avec le CAUE - sur la démarche de participation citoyenne mise en œuvre autour du projet de transformation du terrain de Léo Lagrange en parc de détente et de loisirs.
- Toujours dans le cadre du projet Léo Lagrange, une validation de l'esquisse par les habitants à l'unanimité après deux ans de concertation et de nombreux ateliers originaux et concrets (maquettes, visites d'autres sites),
- La poursuite des rencontres avec les habitants autour de leurs préoccupations au quotidien lors de nombreuses rencontres.

2018 verra le début des travaux d'aménagement du terrain de foot Léo Lagrange avec la mise en place également de petits chantiers participatifs (plantation des arbres avec les enfants) et la poursuite du travail avec les habitants sur des thématiques comme l'espace jardin ou encore l'animation du futur parc. La réalisation d'un deuxième film est également prévue (1000€).

2018 verra de nouvelles lignes directrices pour le dispositif de participation citoyenne. Tout en restant vigilant au cadre de vie des Maxévilloises et des Maxévillois au travers des ateliers ou des réunions publiques, nous allons mettre en œuvre des actions fédératrices à l'échelle de la ville : le plus bel exemple sera celui du projet transversal alliant culture, culture scientifique, patrimoine, environnement autour des anciennes carrières Solvay qui sera développé avec de nombreux partenaires et avec le concours d'Isabelle Pierron, artiste nancéienne avec laquelle nous concluons une convention (4000€).

Nous nous attacherons également à intégrer la dimension participative dans les projets/actions liés au cadre de vie et veillerons continuellement à positionner les citoyens en tant qu'acteur du territoire.

Démarche transversale, les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la participation citoyenne sont liés au cadre de vie, à l'environnement, à la communication, à la culture. Ils apparaissent donc dans les budgets portés par les différentes délégations municipales correspondantes.

1.2 JUMELAGE

Quelques éléments clés en 2017 :

- Présence d'une délégation maxévilloise au « NATO Day » en juin – « NATO Day » soutenu financièrement par la ville et symbolisant le point de départ d'une volonté commune à développer des projets entre la Base et la ville de Maxéville,
- Accueil d'une délégation de militaires américains et français de la base de l'OTAN à l'occasion des cérémonies du 11 novembre,
- Signature de l'année du jumelage le 6 décembre entre Maxéville et Ramstein-Miesenbach à l'occasion des festivités de la Saint Nicolas avec la réalisation conjointe du char autour du thème « le grand festin »,

La Ville maintient son soutien au comité de jumelage dans les différentes manifestations qu'il organise par l'octroi d'une subvention (3000€).

En 2018, Le comité de jumelage organisera du 10 au 18 juillet un voyage à Poienile Izei pour faire découvrir ou

redécouvrir ce village typique du judet des Maramures avec lequel Maxéville est jumelée depuis 2005. Dans un souci de rapprochement et de connaissance mutuelle entre Ramstein et Maxéville, la Ville soutiendra l'école Vautrin dans ses activités avec son homologue de Ramstein (pris en charge des frais de réception + bus / 1000€ environ). Un tournoi de foot avec comme invités les jeunes joueurs de Ramstein se déroulera en juin. A l'occasion de l'année du jumelage, la Tonnellerie accueillera l'exposition « les américains à Ramstein » au mois de mai. Enfin, les échanges entre les militaires de la Base de l'OTAN et la Ville vont se poursuivre et se développer : soutien de 300€ au NATO Day, visite de la base avec les jeunes de Zadomax en mai (avec le même jour dans l'après-midi, une rencontre avec les ados de Ramstein).

1.3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Quelques éléments clés :

- 11ha d'espaces verts et 600 m² d'espaces fleuris entretenus par les agents municipaux,
- 20ha de patrimoine forestier,
- des jardins familiaux confiés aux associations « Max'Jardins » et Les « Du jardin »,
- des vergers entretenus et valorisés par l'association des Croqueurs de pommes,

1.3.1 – Parcs, jardins et espaces verts

• Parcs et aires de jeux

Après une phase très active de co-construction du projet de requalification du stade Léo Lagrange dans le cadre du programme de participation citoyenne, les travaux d'aménagement vont débuter en 2018 pour une livraison 2^{ème} semestre 2019 (805 000 €).

Dans le même temps, dans un souci de maintien d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire, une enveloppe de 15 000 €uros sera consacrée en 2018, à remettre aux normes les jeux présents sur les différentes aires de la commune.

Après le lancement des travaux d'extension et de mise en accessibilité d'une partie des cimetières communaux en 2017, ce sera, en 2018, au tour du parc de la mairie, dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances de voir des travaux engagés pour rendre accessible la majeure partie de cette Installation Ouverte au Public (I.O.P.).

Le parc se verra également doté d'un nouveau terrain de boule (10 000 €), qui sera co-construit avec les joueurs présents chaque jour dans le parc.

Enfin, 20 000 € sont consacrés à l'acquisition d'arbres, de plantations, de matériels divers, et à l'aménagement de terrains.

1.3.2 – Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale

Concernant les coûts d'entretien des espaces publics communaux, la tendance amorcée depuis 2015 de maîtrise des dépenses (62 000 €) se confirme avec une diminution de 3 000 € par rapport à l'exercice 2017.

1.3.3 – Illuminations

Après un investissement de près de 12 000 € en 2017 pour le renouvellement des équipements et la modernisation de la mise en lumière pour les fêtes de fin d'année, le budget alloué aux illuminations sera uniquement dédié au remplacement de matériel défectueux et la pose et dépose du matériel.

1.4 – URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE

Quelques éléments clés :

- Plus de 30 000 m² de surfaces de bâtiments assurés, gérés et entretenus par la commune,
- Deux sites emblématiques de développement et de rénovation urbaine : les grandes Brasseries et le Plateau de Haye.

1.4.1 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux

Afin de garantir la pérennisation et de maintenir les bonnes conditions d'usage d'un patrimoine communal vieillissant, un programme pluriannuel de travaux s'est amorcé en 2016 sur la réhabilitation et la sécurisation de nombreux bâtiments.

Une problématique majeure reste la maintenance, voire la reprise complète, de l'étanchéité du couvert et plus particulièrement des toitures du complexe sportif Marie Marvingt, de l'Hôtel de Ville, du bâtiment de l'urbanisme et des locaux du Centre Technique Municipal, de l'église et de certains groupes scolaires.

Des travaux urgents de reprise de toiture vont être enclenchés sur le bâtiment dit « urbanisme » (25 000 €) et l'église (28 000 €) et dans le même temps la reprise de la toiture de l'école MOSELLY sera lancée dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville obtenue en 2015 (268 000 €).

Les études de réhabilitation des toitures du complexe sportif Marie Marvingt vont se finaliser en 2018, permettant également de conforter la démarche active de recherche de subventions démarrée en 2017.

Les travaux d'extension des cimetières communaux s'achevant ce printemps 2018, une capacité suffisante de concessions sera à nouveau disponible. Dans le cadre de la bonne gestion de ces espaces, de nouvelles campagnes de reprises de concessions devront reprendre à compter de 2019.

1.4.2 – Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments communaux recevant du public

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda programmé en matière d'accessibilité des bâtiments communaux, une nouvelle série de travaux, la dernière du premier plan triennal, sera lancée au printemps pour un montant estimé de 415 000 €. (Parc de la mairie, Eglise, salle Leclerc, Pôle service emploi Champ Le Bœuf, Maisons de la Crusnes, Ludothèque Champ le Bœuf, complexe sportif Marie Marvingt, étude pour le centre culturel et associatif des brasseries).

1.4.3 - Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments

Le grand nombre de mètres carrés du patrimoine communal conjugué à une très grande vétusté continue d'influer grandement sur les budgets de maintenance de la commune.

Malgré le programme d'investissements réalisé sur le clos et le couvert et une stabilisation du nombre de demandes d'intervention, les opérations de maintenance sur le patrimoine communal restent très élevées.

La poursuite des efforts pour réaliser un maximum d'intervention en interne (formation des agents techniques, renforcement de l'encadrement intermédiaire, optimisation des outils de travail) permet de continuer à

afficher une stabilisation du budget consacré à la maintenance par des entreprises extérieures (30 000 € soit une baisse de 50 % des dépenses depuis 2014).

La poursuite de la montée en puissance des travaux en régie avec une valorisation à 80 000 € prévue en 2018 (épicerie sociale, poste de police municipale et bâtiment de l'urbanisme) est également un levier essentiel dans l'accélération de la réhabilitation du patrimoine communal qui à terme permettra de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement (maintenance et consommations d'énergie). Pour accompagner ce programme de régie un budget d'investissement de 100 000 € permettra la réalisation des travaux non maîtrisés en interne (câblage informatique métropole, sols souples, travaux d'isolation de façade, remplacement des menuiseries extérieures, création d'un sas pour l'urbanisme...).

1.4.4 - Le site des grandes Brasseries

La reconversion du site se poursuit avec le lancement au printemps 2018 des travaux de démolitions et désamiantage pris en charge à 100 % par l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) consécutive à l'étude de maîtrise d'œuvre pré opérationnelle finalisée en 2017 et cofinancée par la ville et l'E.P.F.L.

Selon le calendrier et les modalités de cession conventionnées avec l'E.P.F.L, la ville de Maxéville doit acquérir définitivement en 2018 l'ensemble immobilier dit « La Chaufferie » (dernière échéance de paiement en 2018 pour un montant de 256 994 €), tout en sécurisant le bâti à travers une opération de reprise d'une partie de la toiture pour un montant de travaux de 130 000 €.

Dans le cadre de l'installation de la société « La Brâss » au sein de la halle des quais, la réalisation de parois coupe-feu permettra la mise en place d'un futur Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) pérenne sur la partie avant du bâtiment aujourd'hui dédiée au marché producteur.

Dans le cadre de l'évolution des activités du site, le programme de mise aux normes électriques et incendie des halles et des caves se poursuivra (20 000 €).

Toujours dans le cadre de la reconversion, la vente de l'ensemble immobilier dit du « Pavillon COLIN » doit se confirmer pour un montant de 150 000 € (estimation France Domaines) en vue de l'aménagement d'une salle de réception et la mise en place d'une activité traiteur, et l'E.P.F.L. est actuellement en cours de négociations pour la cession du bâtiment dit « Béton » à des fins de création de logements privés haut de gamme.

1.4.5 - Eau et d'énergie

Cette rubrique intègre les dépenses de fluides pour le fonctionnement des bâtiments communaux. L'adhésion aux groupements de commande du Grand Nancy (Gaz et électricité) a permis de stabiliser les dépenses en énergie malgré les hausses de prix sur le marché de l'énergie (300 000 €). Sur le budget 2018, le poste consacré aux dépenses d'énergie intègre le prix de la fourniture de gaz des grosses chaufferies initialement payé directement dans le cadre des marchés de maintenance sans que la commune puisse bénéficier des tarifs très avantageux des groupements de commandes.

1.4.6 - Urbanisme opérationnel et planification foncière

Le service urbanisme poursuit en lien avec l'E.P.F.L. et les autres indivisaires la gestion du patrimoine de l'indivision Solvay dans le cadre des accords sur les plans de cession de terrains. Aucune emprise n'étant prévue en cession pour 2018, cela ne génèrera pas de recette pour 2018.

L’instruction des autorisations d’occupation des sols est mutualisée depuis 2015 avec la métropole du Grand Nancy et la majorité de ses 20 communes, via un service commun correspondant (1 200€).

La municipalité poursuit et renforce son dispositif d’aides financières en matière d’amélioration de l’habitat (ravalement de façades et correction acoustique), via :

- La stabilisation de son enveloppe d’aide mis à disposition des propriétaires occupants ou des copropriétés souhaitant engager ces travaux d’amélioration (30 000€),
- une prestation d’assistance technique assurée par la SPL Grand Nancy Habitat (19 200€).

1.5 – POLICE MUNICIPALE

Sa mission principale consiste à veiller à la sécurité et la tranquillité des Maxévillois en privilégiant la prévention et la dissuasion qui restent une priorité de l’action municipale. Ainsi, quatre agents de police municipale et un agent administratif s’attèlent au quotidien à ces tâches et missions.

Le budget de fonctionnement du service permet aux policiers municipaux de rester chaque jour, sur le terrain au plus près aux services des Maxévillois (3150 €).

En termes d’investissement, la Police Municipale de Maxéville souhaite moderniser le traitement de l’ensemble des infractions relevant de sa compétence, soumises au régime de l’amende forfaitaire au travers du programme PVe de l’Agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Cette modernisation passe par la suppression du système actuel de relevé des infractions et du traitement de ces dernières par des supports exclusivement papier (timbre Amende). A terme, toutes les communes disposant d’une police municipale devront en faire l’acquisition. (6800 € matériel + logiciel)

Quels avantages ?

- Verbalisation : l’enregistrement électronique des données évite les erreurs de transcription,
- Avis d’information : plus de risque de perte ou de vol du Timbre Amende et donc, plus de majoration dans ces cas précis,
- Des documents plus clairs : adressés au contrevenant, en ce qui concerne le procès-verbal et les modalités de paiement ou de contestation,
- *Traitement des amendes :*
 - Nouveaux moyens de paiement, notamment par internet, par le téléphone ou en ligne chez le buraliste
 - Une minoration de l’amende est accordée si celle-ci est payée dans un délai de quinze jours (hors stationnement payant)
 - Un système sûr et équitable mais également rigoureux et transparent pour toutes les personnes verbalisées en raison de l’automatisation de l’enregistrement des amendes et leur archivage dématérialisé et sécurisé
 - Un allègement des tâches administratives.

2.1 - ÉDUCATION

Quelques éléments clés :

- 841 enfants sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Maxéville (École maternelle Moselly, dans les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains et Saint-Exupéry) ;
- Plus de 400 enfants sont accueillis chaque jour dans les 6 cantines de la ville, soit plus de 62 000 repas servis en 2017,
- Plus de 80% des 841 enfants scolarisés participent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gratuites, soit 664 par jour. Il leur est proposé 47 activités différentes, avec pour socle un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux Écoles

- crédits versés aux coopératives scolaires pour un montant de 9 642.84€ (dépenses courantes de gestion),
- dépenses de fonctionnement (fournitures pédagogiques et scolaires) pour un montant de 26 537.87€,
- dépenses d'équipement (mobilier, ...) pour un montant de 9 168.42€.

2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

- maintien des subventions aux classes transplantées pour un montant de 13 000€ (école élémentaire Jules Romains),
- financement de projets d'ouverture culturelle. Nécessité de permettre à des élèves de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes,... pour un montant de 19 000€,
- accompagnement des cafés des parents.

2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

- maintien du budget consacré aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : 147 000€ = rémunération des intervenants, achat de matériel pédagogique...,
- maintien de la gratuité des NAP, de la qualité des actions engagées au cours de l'année scolaire 2017/2018 et de la diversité des intervenants, de formation et d'origine différentes,
- valorisation des projets des enfants du Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.).

2.1.4 - Des projets en vue de réduire les inégalités

- volonté de poursuivre l'engagement de la ville dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative,
- soutien individuel ou collectif aux enfants en difficultés, mise en œuvre de projets éducatifs associant les parents,
- projet littérature jeunesse en direction des parents (1000€),
- promotion et enrichissement des Bibliothèques et Centres Documentaires des écoles (800€).

2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires

- travaux pour un montant de 365 000€ sur les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains, Saint-Exupéry et l'école maternelle Moselly.

2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Quelques éléments clés :

- Des conventions régissent l'accueil de jeunes Maxévillois dans 7 structures collectives de manière occasionnelle ou régulière ;
- Le Relais Assistantes Maternelles assure une vingtaine d'activités par trimestre sur les quartiers Centre et Champ-le-Boeuf et favorise l'accueil des enfants chez les 73 assistantes maternelles de la commune ;
- Un local des jeunes situé sur le quartier de Champ-le-Boeuf, qui, grâce à 2 animatrices jeunesse, permet d'accueillir chaque mercredi une dizaine d'adolescents ;
- Une vingtaine d'ados sont présents à l'occasion de chaque sortie ou animation organisée pendant les petites et grandes vacances scolaires ;
- Environ 150 inscriptions d'ados ont été enregistrées durant l'été 2017 ;
- Un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ;
- Un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) a été prolongé de 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse ;
- Un dispositif municipal d'aides aux loisirs, d'aide aux vacances et d'aide au BAFA qui ont bénéficié à 402 jeunes en 2017.

La Petite Enfance et la Jeunesse constituent les piliers de la société de demain et requièrent toute notre attention. Il s'agit d'imaginer, construire, fiabiliser et pérenniser des dispositifs attractifs qui permettent à chacun de se construire sereinement.

Maxéville offre les conditions nécessaires à l'épanouissement des familles, en mettant tout en œuvre pour privilégier l'accueil des enfants et en permettant un retour ou un maintien dans l'emploi des parents :

- Pour permettre le développement harmonieux et le bien-être des enfants, le R.A.M. étend sa présence et déploie davantage d'activités sur toute la commune pour un montant de 5 150€. Grâce à des permanences physiques et téléphoniques, il se veut le lien entre assistantes maternelles et parents employeurs, il valorise la professionnalisation des assistantes maternelles en mettant en place des formations et en recrutant des assistantes maternelles afin de pallier les départs en retraite.
 - Le partenariat avec les structures collectives s'élève à 97 000€ pour répondre au mieux à des demandes spécifiques liées aux contraintes professionnelles et géographiques des parents maxévillois.
 - La garde périscolaire chez les assistantes maternelles est encouragée par un dispositif de 12 000€ destiné à mettre en avant l'accueil individuel.
 - Les animations jeunesse dans leur globalité nécessitent la somme de 14 800€. Elles incluent à la fois le développement du local jeunes et du Kiosque Info Jeunesse par le biais d'animations thématiques ponctuelles et le soutien à des projets initiés par les jeunes eux-mêmes. Elles constituent un maillon essentiel de la citoyenneté active en étant au plus près des adolescents, jusque dans les collèges.
 - Grâce au quotient familial, l'équité constitue le principe des dispositifs liés aux loisirs, au sport, à la culture et aux vacances pour un montant total de 26 500€.
- Nous sommes en recherche permanente d'optimisation de la qualité des prestations pour satisfaire les besoins des Maxévillois(es).

II.III - AXE 3 – SOLIDARITÉ, SENIOR, HANDICAP ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Les politiques de Solidarité, du développement économique et du vivre ensemble constituent un axe fort du projet municipal qui se concrétise par la mise en place de dispositifs adaptés à chaque public, en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires. La volonté de la Municipalité : faire de notre ville, une ville plus inclusive.

Malgré les contraintes, le BP 2018 confirme la stratégie de sobriété mise en œuvre depuis le début de la mandature, à travers une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement. La procédure budgétaire exigeante permet un travail fin d'évaluation des politiques publiques, de juste budgétisation et d'identification des économies les plus pertinentes, qui ne remettent pas en cause les services publics offerts aux Maxévillois. Cette maîtrise permet au contraire de développer de nouveaux services (exemple de l'Épicerie Solidaire).

Trois enjeux principaux poursuivis par la Municipalité :

- développer la cohésion sociale à l'échelle de la commune ;
- assurer à tous la garantie d'une réponse adaptée et individualisée ;
- privilégier les liens avec les partenaires et la proximité (Maison du Lien et de la Solidarité, Espace de vie Sociale, Épicerie solidaire, Gouvernance territoriale emploi, Label entreprise...).

3.1 – SOLIDARITÉ

3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de Solidarité

Quelques éléments clés :

- deux lieux d'accueils des Maxévillois : à la Maison du Lien et de la Solidarité et au relais social emploi de Champ le Bœuf,
- onze personnes, au sein du Pôle Solidarité, qui accueillent, orientent et accompagnent au quotidien les Maxévillois en matière social, santé, logement, emploi, seniors et réussite éducative,
- une vigilance au cadre de vie – Habiter la ville – en lien avec les bailleurs sociaux,
- un programme d'actions de prévention Santé,
- une mission de référent social auprès de la population Gens du voyage,
- une relation citoyenne - via les conseils citoyens.

L'attention constante à la proximité est une priorité.

Un budget de 4 000€ est prévu pour la mise en œuvre d'une offre partagée d'actions, élargissant le choix pour un même public : actions de solidarité (accès aux droits, gestion budget, atelier cuisine...), santé (octobre rose, mars bleu...), Gens du voyage (animation auprès des jeunes, interventions sur les risques routiers...).

3.1.2 - Mieux répondre aux besoins des seniors et personnes en situation d'handicap

Quelques éléments clés :

- un point d'accueil Seniors,
- une équipe de bénévoles MONALISA de 15 Maxévillois agissant pour les seniors de la commune
- une offre d'actions étendue pour les seniors : voyage, séjours, repas...
- une mission handicap
- un lien privilégié avec les associations seniors/handicap pour une offre territoriale harmonisée.

En matière de soutien aux séniors, la Municipalité poursuivra ses actions avec le souci de mieux répondre à leurs besoins spécifiques tout en favorisant la vie sociale, la lutte contre l'isolement et en garantissant au mieux l'autonomie.

Ainsi la ville souhaite adhérer à la démarche des « Villes amies des aînés » en s'engageant à prendre en compte l'expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien. Cette dimension participative est un aspect fondamental et passera notamment par un questionnaire/diagnostic auprès des seniors (réalisé et diffusé par l'association REBOND).

Par ailleurs, un nombre important de services est proposé par l'intermédiaire d'associations, comme le portage de repas (12 200€), la téléassistance (7 400€), l'aide à domicile. La ville soutient ces dispositifs, dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.

La municipalité propose également :

- des titres de transport pour favoriser les déplacements (2 000€),
- une attention particulière pour les fêtes de Noël sous la forme de colis gourmands (8 200€) et de bons d'achats (9 000€),
- des moments festifs à l'occasion de temps de rencontres (2000€),
- un voyage des seniors au début de l'été (12 750€ pour une recette de 1 870€),
- des séances de gymnastique douce tout au long de l'année (3 500€ pour une recette de 900€),
- 2 séjours plus ou moins longs et plus ou moins éloignés, en pension complète (pour un montant estimé en dépenses à 33 000€ et en recettes à 33 000€),
- un repas seniors à l'automne avec animations pour un cout de 4 850€.

Maxéville est soucieux du bien-être de ses seniors et veille à répondre aux attentes de chacun.

Concernant le handicap, la ville intervient sur deux volets :

* un plus collectif par l'animation de la commission communale d'accessibilité,

* un plus individuel via le développement de dispositifs d'aide :

- téléassistance pour une dépense de 1 000€,
- portage de repas pour une dépense de 1 100€,
- colis de Pâques pour une dépense de 1 300€.

ou par des aides spécifiques (notamment aménagement) via le Centre Communal d'Action Sociale.

3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement et l'aide aux personnes

Quelques éléments clés :

Nombre de dossiers :

* 425 aides alimentaires (contre 458 en 2016)

*216 aides financières (contre 137 en 2016)

Soit un total de 641 dossiers

Ce qui représente :

* 208 familles aidées pour des aides alimentaires (23 LA, 86 Centre et 97 CLB)

* 109 familles aidées pour des aides financières dont 54 familles (6 LA, 12 Centre et 38 CLB) pour la loi Brottes (eau) pour 7 332.18€ (subvention de 7 316.00€).

* 57 familles qui ont obtenues des aides alimentaires et aides financières

* 21 familles accueillies à Boutique du plat'haut et 20 familles à Solidarité CLB

* 42 bons de chaleur (4 LA, 19 Centre et 19 CLB) pour un montant de 7140€

Le soutien aux personnes les plus défavorisées, qui est une mission première du CCAS, sera renforcé en maintenant des réponses individuelles et collectives de qualité, en développant le travail partenarial et poursuivant la territorialisation de l'action sociale avec le Département et les associations.

Un nouvel équipement, l'épicerie Solidaire de Maxéville, ouvrira courant avril 2018, à l'espace Marcel Simon, et répondra aux deux missions suivantes :

- lutter contre les effets de la pauvreté, en accompagnant les citoyens vers l'autonomie. Respecter leur individualité et rendre l'utilisateur responsable.
- faire face aux demandes en adaptant les modalités de l'aide alimentaire avec de nouveaux outils.

L'offre alimentaire de l'épicerie sera un outil supplémentaire pour une action plus vaste : lieu d'accueil, d'écoute, de convivialité pour permettre de créer du lien... C'est aussi un lieu d'accompagnement des personnes pour répondre aux difficultés dans les domaines de la vie quotidienne.

La Municipalité entend donc poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du CCAS (57 000€).

Ses dépenses de fonctionnement sont majoritairement dédiées aux aides et secours (91 842€), et d'investissement consacrées aux avances remboursables et mobilier pour l'Épicerie Solidaire (10 624€).

Ce maintien du soutien de la ville au CCAS lui permettra, conformément au plan d'actions qui structure ses priorités, de porter une attention particulière aux Maxévillois (notamment les personnes invisibles et isolées) et de poursuivre la dynamique engagée autour de l'accès aux droits.

3.1.4 – « Solidaires pour l'emploi » : Mobiliser les ressources du territoire pour les demandeurs d'emploi

Quelques éléments clés :

- environ 1000 demandeurs d'emploi à Maxéville,
- des partenariats forts au niveau du territoire avec les acteurs du Service Public de l'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale, associations),
- une gouvernance territoriale emploi
- un accueil des demandeurs d'emploi à la Maison du Lien et de la Solidarité, au relai social-emploi de Champ-le-Bœuf et à la Maison de l'emploi du Plateau de Haye,
- un poste d'accompagnement à l'emploi financé par la ville.

Avec l'appui de nos partenaires institutionnels (Grand Nancy – Maison de l'emploi – Mission Locale) et associatifs, la ville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel ; que ce soit par un accompagnement individualisé ou des temps collectifs,
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers),
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

La ville poursuit son soutien (16 000€) aux structures institutionnelles de l'emploi (Maison de l'emploi et Mission Locale).

3.1.5 – Maintenir et accompagner le tissu associatif engagé dans le domaine de la Solidarité et de la Politique de la Ville

Quelques éléments clés :

- une centaine de demandes de subventions liées à la Solidarité et à la Politique de la ville,
- un chef de projet, pivot de l'accompagnement des associations et du suivi du projet de territoire,
- Une co-gestion des locaux collectifs résidentiels.

Le Pôle Solidarité, via l'entrée Politique de la ville et dans ses missions de mise en œuvre du nouveau Contrat de ville 2015-2020 reste un interlocuteur principal des associations pour le dépôt et l'enregistrement des demandes de subvention, les missions d'appui ou de conseil aux associations pour le montage ou la conduite de leurs projets et l'animation du tissu associatif.

Depuis le début de la mandature, la priorité est donnée à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Alors que la suppression d'un grand nombre d'emplois aidés va fortement fragiliser le tissu associatif local et que des incertitudes pèsent sur les crédits de l'État pour 2018, la municipalité réaffirme son engagement pérenne en faveur des associations. Ainsi, le budget consacré aux quartiers de la Politique de la ville, et notamment à leur tissu associatif, est sanctuarisé pour 2018 (géographie prioritaire de la Politique de la ville, quartiers du Champ-le-Bœuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le territoire intercommunal du Plateau de Haye).

Ce Contrat de Ville permet de bénéficier d'un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs (122 000€).

3.2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

La commune assure depuis 2014 une mission de développement économique de proximité.

La municipalité est aux côtés des hommes et femmes qui créent un commerce ou une entreprise ou qui souhaitent donner un nouveau tournant à leur activité (comme par exemple le changement de local). Orienter, conseiller, accompagner dans les projets et leur financement font partie des priorités pour favoriser l'attractivité économique et commerciale du territoire.

La municipalité est aussi aux côtés des demandeurs d'emploi via la mobilisation et l'information sur les opportunités de formation, d'insertion mais également de création d'activités. La stratégie d'insertion par l'activité économique (SIAE) comme le soutien aux structures de développement de l'ESS seront poursuivis.

Les principales actions développées en 2018 (budget de fonctionnement de 6 000 €) s'articuleront autour :

- de l'appui à Maxéville ARTICOM (soutien de 1 000 €),
- de la poursuite du partenariat avec les deux associations Saint Jacques Activités et Nancy Porte Nord, représentants les deux zones A.T.P. présentes sur le territoire (soutien de 500 €),
- du lancement et de la première remise du « Label Entreprise » illustrant l'engagement des entreprises mais également la reconnaissance de la ville envers ces dernières (500 €),
- de l'appui à l'association des Coachs Professionnels d' ICN Business School pour leurs actions d'accompagnement (soutien de 1 000 €),
- de la signature d'une convention avec ALEXIS Pacelor – Pôle entrepreneurial œuvrant dans le domaine de la création d'entreprises pour nos demandeurs d'emploi maxévillois (soutien de 3 000 €),
- de la poursuite du partenariat avec le Pôle Formation des Industries Technologiques, afin de valoriser l'apprentissage et les métiers de l'industrie,
- de la poursuite des travaux menés « au quotidien » par la délégation (mise à jour de bases, tournées des commerçants, entreprises, accueil des créateurs, participation aux réseaux,

II.IV - AXE 4 – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ANIMATIONS

Quelques éléments clés :

- Des évènements et des manifestations festifs et citoyens modernisés : jeux et familles en fête (20^{ème} édition en 2017), fête des fraises, fête de la bière, Saint Martin et Saint Nicolas
- La ville est partenaire (ou organise en propre) de rendez-vous, évènements, débats, concerts et expositions culturels et artistiques fédérateurs et représentatifs de disciplines et de sensibilités différentes : festival Michtô, Escapades du Champ-Le-Bœuf, expositions du préau des arts (Espé), festival Déclit, un soir une commune, printemps du théâtre...
- Une médiathèque située au sein de l'Espace E. P. Jacobs sur le site des Brasseries permettant d'accéder à près de 15 000 documents (romans, BD, documentaires, DVD et revues) ainsi qu'aux bibliothèques et médiathèques de Laxou, Nancy, Saint-Max et Vandœuvre-lès-Nancy (via le réseau de lecture publique Co-Libris), avec une fréquentation en constante hausse.
- Deux ludothèques situées au centre et au Champ-Le-Bœuf, prêtant plus de 2 800 jeux et accueillants groupes, scolaires, familles et adultes tout au long de l'année
- Des équipements sportifs pour accueillir les usagers et associations sportives locales : Complexes sportifs Marie Marvingt et Léo Lagrange, Stade Darnys et Gymnase Vautrin

4.1 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE, DANS LE DOMAINE DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Le soutien aux associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou de loisirs est l'un des axes forts de la politique municipale. Ce soutien se traduit par un accompagnement logistique des associations dans l'organisation de leurs manifestations (culturelles, sportives, événementielles), par le prêt de salles et d'équipements ainsi que par l'octroi de subventions. En 2018, le budget consacré aux subventions de fonctionnement est de 220 000 € soit 55 % du budget de fonctionnement du pôle sport culture et loisirs.

4.2 EQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS

L'une des priorités consiste à améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public dans nos lieux culturels en maintenant les animations et évènements sur les lieux et en développant les partenariats qui donnent de la lisibilité aux équipements.

Un soutien particulier est apporté aux acteurs associatifs de la vie culturelle et particulièrement à la MJC Massinon (plus de 130 000 € de subvention de fonctionnement) et à Cubi Production pour le projet Mémô (25 000 € en subvention d'investissement).

Le site des Brasseries, est un site emblématique de la vie culturelle maxévilloise. En pleine restructuration, en 2018, il bénéficiera d'investissements à hauteur de 150 000 €.

4.3 FETES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

La municipalité affirme sa volonté de rassembler les Maxévillois autour d'évènements festifs, citoyens et culturels organisés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire. Des manifestations récentes ont trouvées leur public et seront reconduites en 2018 : Escapades du festival Michtô (5^{ème} édition), printemps du théâtre (2^{ème} édition), Fête de la Bière (3^{ème} édition). La fête des fraises conserve une dominante culturelle forte depuis 2014 avec un budget artistique de 17 800 € en 2018. L'ensemble du budget fêtes et manifestations représente 85 900 € soit 21 % du budget total de fonctionnement. Dans ce budget, une part importante est consacrée à la sécurité des manifestations (Vigipirate et secours) : 7 600 €.

4.4 SPORT

Le prêt d'équipements sportifs entretenus et gardés pour les entraînements et compétitions sportives représente un axe important de la politique municipale en direction de la promotion de la pratique sportive.

Sur la saison 2016-2017, la ville a accueilli 16 associations différentes, 7 établissements scolaires et spécialisés (écoles primaires de Maxéville, école Schweitzer de Laxou, FALC, CFAI, SAFE), ainsi que des groupes de NAP, périscolaires, jeunesse, sans oublier les séniors.

Les travaux à engager en 2018 concernent exclusivement la mise en accessibilité du complexe sportif Marie Marvingt (140 000 €).

“
**FONCTIONNEMENT
DE L'INSTITUTION**
”



5.1. – RESSOURCES HUMAINES

Quelques éléments clés :

- **103** agents titulaires et stagiaires,
- **2** personnels auxiliaires horaires,
- **3** personnels en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE),
- **3** apprenties en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance,
- **1** apprenti en BTS Électrotechnique
- **353** jours de formation seront dispensés (équivalent par rapport à 2017)

En 2018, nos dépenses liées aux charges de personnel (chapitre 12) seront maîtrisées (+0.32% par rapport à 2017) :

- stabilisation des charges du personnel permanent (4.843 533 € en 2018, 4.836 533 € en 2017) ;
- baisse de 74% des charges des emplois aidés du fait de leur suspension (26 549 € en 2018).

Cette évolution maîtrisée des dépenses de charges de personnel s'inscrit dans un contexte conjoncturel et structurel principalement lié :

- au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
- à la mise en place de l'indemnité compensatrice de la CSG suite à son augmentation au 01/01/2018;
- à la transformation de deux emplois aidés en deux agents territoriaux dans le cadre de la politique municipale d'insertion ;
- au renforcement des politiques de cadre de vie et travaux en régie (recrutement d'un menuisier, d'un plombier et d'un agent polyvalent bâtiment / logistique);
- à l'augmentation de l'assurance statutaire passant de 7.39% en 2017 à 9.61% en 2018 ;
- à l'augmentation du taux de cotisation dans le cadre du maintien de salaire (MNT) passant de 0.75% en 2017 à 0.82% en 2018.

Ces dépenses de charges de personnel seront atténuées par 300 010 € correspondant notamment aux recettes suivantes :

- aux remboursements par les assurances des traitements des agents en congés maladie (200 000 €) ;
- aux subventions au titre des CAE versées par l'État (17 710 €) ;
- aux remboursements des charges de personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation (54 000 €) ;
- aux remboursements de charges de personnel dans le cadre d'une décharge d'activité syndicale (15 800 €) ;
- et aux remboursements de charges de personnel par la métropole Grand Nancy dans le cadre de l'activité relative aux Gens du voyage (10 000 €).

5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE

Les dépenses, qui comprennent principalement les diverses locations et charges relatives aux locaux qui sont mis à disposition de la ville par des bailleurs (par exemple, le local situé 16 rue de la Justice est loué à la SLH), ainsi que les différentes taxes foncières dues par la ville au titre des bâtiments qui lui appartiennent, ont pu être baissées de 5.5% pour les raisons suivantes : résiliation de certaines conventions avec les bailleurs sociaux dans le courant de l'année 2017 (les Aulnes ent 8 – locaux bâtiments Cadières – locaux bâtiment La Balance) et résiliation prévue courant 2018 concernant les locaux situés au 2 rue de la République mis à disposition de la police municipale.

Les recettes, qui correspondent principalement aux loyers ou redevances et charges dus par les locataires ou occupants divers, ainsi qu'à la taxe versée par les entreprises sur les emplacements publicitaires, restent stables.

5.3. – COMMUNICATION

Elle concerne l'information et la communication de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité auprès des habitants. Si le budget 2018 (60 890 €) affiche une baisse de plus de 25% (- 21 380 € / 2017), il permet néanmoins :

- de maintenir un bon niveau de service offert à la population et aux agents communaux, comme, l'organisation des différentes cérémonies des vœux, du 8 mai, du 11 novembre, d'inaugurations sur des événements particuliers...
- d'adapter les moyens de communication (signalétique, promotion des actions et événements) au développement des manifestations phares de l'action culturelle et économique tels la Fête des Fraises, le festival de la bière "Rock'n Bock", le marché de Producteurs, le travail sur Les carrières qui débute par une exposition d'Isabelle Pierron et qui se poursuivra en 2019,...
- de renforcer la cohérence entre les différents supports de communication dont dispose la ville afin d'adapter l'information à la diversité de la population. Journal municipal, affiches, nouveau site internet avec une cohérence visuelle et fonctionnelle site internet/page Facebook/Twitter/Panneaux leds entrée de ville dans le but de pouvoir accéder facilement et rapidement à l'information et au service désiré.

Enfin, les évolutions des outils de communication mis en œuvre par la municipalité : un site internet développé en interne, un bulletin municipal bimestriel réalisé entièrement en interne depuis la rentrée 2017, toujours en 20 pages, avec des dossiers de fonds livrant aux habitants des informations plus complètes sur leur ville et leur quartier.

5.4. – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE

Les dépenses de fonctionnement pour l'Administration - Relations publiques s'élèvent à 16 865 €. Ces crédits permettront essentiellement de répondre aux besoins des services en matière de fournitures administratives et d'utiliser le logiciel de gestion de l'État civil (abonnement et maintenance).

Les crédits dédiés à la Direction Générale diminuent quant à eux de 53 % par rapport au budget de l'exercice précédent (133 827 € en 2017 contre 62 255 € en 2018) grâce aux économies générées par la mutualisation des services et moyens d'infogérance et de téléphonie de la ville de Maxéville par la métropole du Grand Nancy.

Par ailleurs, une enveloppe de 5 000 € a été prévue afin de régler les honoraires d'avocat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018



“ BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT RUE CUENOT ”

ville de
Maxéville

1. - IMPACT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget annexe du bâtiment rue Cuénot impacte une nouvelle fois de manière conséquente le budget principal de la ville avec pour l'exercice 2018 des inscriptions relatives à la prise en charge :

- de son déficit estimé à 510.184 €
- des charges de propriétaires évalués à 41.036 €

Depuis 2008, la ville a ainsi mobilisé, pour ce budget annexe, un niveau de ressources financières supérieur à 4, 5 millions d'€. Les recettes des loyers des deux locataires du bâtiment (Eurofins et Adista) ne couvrant pas l'annuité des emprunts à rembourser, le budget annexe mobilise en effet chaque année le budget principal pour couvrir le déficit constaté.

2. - BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1,914 millions d'euros**.

En investissement : le total de cette section représente **836.578 €** dont **680.000 € de dépenses réelles** auxquelles correspondent **156.578 € de recettes réelles** (hors restes à réaliser).

Afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement.

La section de fonctionnement s'élève à **1.077.018 €**, dont **397.018 € de dépenses réelles** et **1.077.018 € de recettes réelles**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	397 018	1 077 018	680 000	156 578	1 079 510	1 233 596
Opérations d'ordre	680 000			680 000	680 000	680 000
Opérations de l'exercice	1 077 018	1 077 018	680 000	836 578	1 759 510	1 913 596
Restes à réaliser 2017			2 492			
Excédents ou déficits reportés			154 086		154 086	
Total du budget	1 077 018	1 077 018	836 578	836 578	1 913 596	1 913 596
<i>Budget primitif 2017 avec DBM (pour mémoire)</i>	<i>4 803 236</i>	<i>4 803 236</i>	<i>7 915 717</i>	<i>7 915 717</i>	<i>12 718 953</i>	<i>12 718 953</i>

3. - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2017, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives éventuelles.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2017 ET DBM	Propositions 2018	Évol. 2018/2017
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	130 500	114 936	-11,93%
60	<i>achats</i>	32 000	25 000	-21,88%
61	<i>services extérieurs</i>	48 000	37 036	-22,84%
62	<i>autres services extérieurs</i>	3 000	3 000	0,00%
63	<i>impôts et taxes</i>	47 500	49 900	5,05%
65	Charges de gestion courante	20	10	-50,00%
658	<i>Régularisation de centimes TVA</i>	20	10	-50,00%
	Total dépenses de gestion des services	130 520	114 946	-11,93%
66	Charges financières	499 574	282 072	-43,54%
	<i>dont intérêts des emprunts</i>	498 410	289 600	
	<i>dont ICNE</i>	87 000	73 495	
	<i>dont ICNE N-1</i>	-85 836	-81 023	
67	Charges exceptionnelles			
	Total des dépenses réelles	630 094	397 018	-36,99%
	Mouvements d'ordre			
023	<i>Virement à section d'investissement</i>	3 534 731	322 000	-90,89%
042	<i>Opérations de transfert entre section</i>	638 411	358 000	-43,92%
	<i>Dotations aux amortissements/provisions</i>	357 000	358 000	
	<i>Part N de la charge à répartir (ancienne prévision liée à l'emprunt toxique)</i>	281 411		
	Total des dépenses d'ordre	4 173 142	680 000	-83,71%
002	RÉSULTAT REPORTÉ			
	Total général	4 803 236	1 077 018	-77,58%

Hors charges financières (intérêts de la dette et ICNE), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **11,93%** par rapport au BP 2017.

3.1. – Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de **114.936 €** comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures. Pour 2018 il est prévu uniquement des dépenses d'eau (25.000 €) correspondant à la réserve "incendie" (reste à la charge du propriétaire) et à la consommation des bâtiments qui est remboursée par le prestataire de maintenance des locataires. Dans l'attente de la facturation directe, il est préférable de prévoir les crédits tant en dépenses qu'en recettes ;

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services :

- * une provision de 2.000 € pour l'entretien des espaces verts,

- * une provision de 15.000 € pour le nettoyage et le déneigement éventuels des voies d'accès ainsi que leur entretien (nids de poule),

- * la prime d'assurance pour un montant de 20.036 € ;

- **les autres services extérieurs** (comptes 62). Ce chapitre est constitué de la mission de suivi d'exploitation des installations pour un montant de 3.000 €.

- **les impôts et taxes** (compte 63) qui correspondent à la taxe foncière du bâtiment pour 49.900 €.

3.2. – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'avère nécessaire pour la régularisation éventuelle de centimes lors de la gestion de la TVA. Une provision de **10 €** a été inscrite.

3.3. – Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts pour **289.600 €**,
- les intérêts courus non échus pour **73.495 €** (calculés de manière définitive en toute fin d'exercice),
- le mandat d'annulation des ICNE de l'année 2017 : - **81.023 €**.

3.4. – Les mouvements d'ordre

- **322.000 €** de virement à la section d'investissement (chap. 023)
- **358.000 €** au titre des dotations aux amortissements (chap. 042)

Les inscriptions relatives à l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) de l'emprunt toxique ont été retirées dans la mesure où le Conseil Municipal a opté pour le régime de prise en charge des intérêts en cas d'intervention du Fonds de Soutien de l'État. Cet élément justifie la diminution d'environ 84 % des dépenses d'ordre par rapport à 2017.

4. - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2017 ET DBM	Propositions 2018	Évol. 2018/2017
	Mouvements réels			
70	Produits des services	127 636	107 836	-15,51%
	<i>dont charges de propriétaire (ville)</i>	<i>60 000</i>	<i>41 036</i>	<i>-31,61%</i>
	<i>dont provisions ou remboursement sur charges des locataires</i>	<i>67 636</i>	<i>66 800</i>	<i>-1,24%</i>
75	Autre produits de gestion courante	853 674	969 182	13,53%
	<i>Loyers</i>	<i>449 200</i>	<i>458 998</i>	<i>2,18%</i>
	<i>Prise en charge du déficit par la ville</i>	<i>404 474</i>	<i>510 184</i>	<i>26,14%</i>
76	Produits financiers	163 584		
	<i>Fonds de soutien emprunt toxique part N</i>	<i>163 584</i>		
	Total des recettes réelles	1 144 894	1 077 018	-5,93%
	Mouvements d'ordre			
042	Transfert entre section	3 658 342		
	<i>Transfert de charges (fonds de soutien)</i>	<i>3 658 342</i>		
043	A l'intérieur de la section			
	<i>Part IRA dans intérêts du nouvel emprunt</i>			
	Total des recettes d'ordre	3 658 342		
002	RÉSULTAT REPORTÉ			
	Total général	4 803 236	1 077 018	-77,58%

4.1. – Chapitre 70 : Produits des services

Ce chapitre regroupe les remboursements de frais :

- de la collectivité :

Ce sont les charges de propriétaire (essentiellement les dépenses d'entretien, les réparations, et la prime d'assurance) : 41.036 € contre 60.000 € en 2017.

- des autres redevables (locataires ou leur prestataire) :

On retrouve essentiellement à ce chapitre le remboursement d'une partie de la taxe foncière à chacun des locataires (Eurofins et Adista) au prorata de la surface louée et le remboursement des factures d'eau par le prestataire Cofely. C'est un montant total **66.800 €** qui est prévu au BP 2018.

4.2. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 comprend les loyers des locataires pour 2018 (Eurofins : 312.998 € ; Adista : 146.000 €) ainsi qu'une provision de **510.184 €** pour la prise en charge du déficit du budget annexe par la commune.

Bien que légèrement à la hausse (évolution en fonction de l'indice de la construction), **les loyers perçus restent insuffisants pour couvrir l'annuité de la dette à régler sur l'exercice, les éventuels travaux et autres dépenses. Cette provision pour la prise en charge du déficit correspond par conséquent à une subvention d'équilibre budgétaire qui augmente de 26 % par rapport à 2017 en raison des travaux d'investissement prévus pour cette année (sécurisation de l'alimentation électrique du bâtiment).**

4.3. – Excédent de fonctionnement

Au vu de la prévision des résultats 2017 de 156.578,09 €, il est proposé d'affecter la totalité pour le financement de la section d'investissement.

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	680 000 €
---	------------------

5. - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BALANCE D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'exercice

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice prévues au budget s'élèvent à 680.000 € hors résultat N-1 et comprennent :		Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 156.578 € et se composent de :	
- Les dépenses financières	530 000 €	- L'excédent de fonctionnement capitalisé	156 578 €
- Les dépenses d'équipement (travaux divers)	150 000 €		
	<hr/>		<hr/>
	680 000 €		156 578 €
Mouvements d'ordre	0 €	Mouvements d'ordre	680 000 €
		<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	322 000 €
		<i>dont dotations aux amortissements</i>	358 000 €

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	2 492 €	- Restes à réaliser en recettes	0 €
- Déficit reporté	154 086 €	- Excédent reporté	0 €
	<hr/>		<hr/>
Total des dépenses	836 578 €	Total des recettes	836 578 €

ville de
Maxéville



Mairie de Maxéville

14, rue du 15 Septembre 1944

54320 Maxéville

03 83 32 30 00

www.mairie-maxeville.fr